



Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

Code d'éthique des membres

Société d'horticulture de Rivière-du-Loup

Dans le respect des valeurs de l'organisme qui sont le respect, l'intégrité, la transparence et l'excellence, nous demandons à nos membres de :

- Traiter les participants, jeunes et plus âgés, les employés et les autres bénévoles avec respect et considération sans aucune familiarité.
- Effectuer les tâches assignées efficacement et honnêtement, en assurant l'équité dans les services.
- Participer aux formations données par l'organisme.
- Respecter la confidentialité.
- Exprimer aux membres du conseil leurs satisfactions et leurs insatisfactions par rapport à l'organisation et suggérer des améliorations ou des changements.
- Aviser aussitôt que possible si l'on est dans l'incapacité de pouvoir participer aux activités selon l'horaire fixé ou d'assister à une formation.
- Respecter les règles inhérentes de l'organisation.

Je comprends qu'en cas de non-respect du code d'éthique, je pourrais être sanctionné selon les règlements internes de l'organisation.